

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GALEY
Séance du samedi 04 avril 2026**

Membres en exercice :10	<i>Lequatre avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2026, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Bernadette THULLIEZ.</i>
Présents : 10	
Représentés : 0	
Absents : 0	
Votants :10	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Présents : Max LAFFORGUE, Bernadette THULLIEZ, Geneviève BARAT (FILLOLA), Philippe SANCHEZ, Françoise RIBET (CALVET), Gisèle RIBET, Pierre GOUAZE, Dominique OUSSET, Sébastien ARNAUD, David PUJOL
	Représentés:
	Absents:
	<i>Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Max LAFFORGUE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.</i>

Objet : Délibération désignant les délégués de la commune au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33, L. 5721-2 et L. 5721-6 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L. 333-1 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ;

Vu la délibération du conseil municipal approuvant la Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et décidant l'adhésion au Syndicat mixte de gestion ;

Considérant le courrier de Monsieur le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, demandant la désignation des délégués représentant la commune au sein dudit Syndicat à la suite du renouvellement du conseil municipal ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'approuver la Charte du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises et d'adhérer à son Syndicat mixte de gestion. Il évoque le courrier de Monsieur le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional, demandant à ce que le nouveau Conseil municipal désigne ses délégués, appelés à siéger au Syndicat mixte au nom de la commune.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré :

Désigne Mme THULLIEZ Bernadette déléguée titulaire et Mme CALVET Françoise déléguée suppléante pour représenter la commune et siéger au sein du Syndicat,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision.

Monsieur Max LAFFORGUE

Maire de Galey



Madame Geneviève FILLOLA

Secrétaire de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la publication par courrier postal (68 rue F. Mitterrand, 31000 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Date de transmission de l'acte: 08/04/2026

Date de réception de l'AR: 08/04/2026

009-210901294-DE_2026_008-DE

A G E D I